

Thème : Savoir fixer les honoraires et les présenter aux clients

Date : Vendredi 14 avril 2023 de 09h30 à 17h

Lieu : Les Sables d'Olonne

Pré-requis : être avocat / Niveau : 1

Objectifs :

- Savoir tarifer les prestations du cabinet
- Savoir vendre l'honoraire au client

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Apprendre à fixer ses prix

Monter le cahier des tarifs du cabinet : pourquoi le faire et comment le faire
Connaître les méthodes pour fixer un prix
Savoir calculer le taux horaire minimum du cabinet
Exercices d'application

2. La convention d'honoraires

Point sur les dispositions légales
Savoir rédiger une convention d'honoraires

3- La présentation de l'honoraire au client

La psychologie du client
La présentation verbale de l'honoraire au client
Répondre aux principales objections d'un client
Exercices d'application

➤ **Moyens pédagogiques :** Pédagogie active et participative avec apport de connaissances théoriques (exposés), études de cas, jeux d'illustration, échange d'expériences et supports pédagogiques.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Béatrice BOURBON, Associée-Gérante VB Consult

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.